



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 14 novembre 2011 – N°81/Label/D120

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur les créances et les dettes commerciales des entreprises résidentes vis-à-vis d'entreprises non résidentes (ECO)

Service producteur : Banque de France - DGS - Service des Enquêtes sur les Opérations Internationales des Entreprises.

Opportunité : avis favorable émis le 8 avril 2011, par la Commission Système financier et financement de l'économie

Réunion du Comité du label du 19 octobre 2011 (formation Entreprises)

Cette enquête, conçue par la Banque de France, a pour objectif de fournir des estimations d'encours et de flux de créances et dettes commerciales détenues par des entreprises résidentes vis-à-vis d'entreprises non résidentes afin de les intégrer dans la Balance des Paiements et la position extérieure de la France. Les montants renseignés concernent 4 postes du bilan des entreprises : créances clients, dettes fournisseurs, avances et acomptes versés ou reçus. Dans la nouvelle version de l'enquête, il sera demandé une décomposition de ces 4 postes entre encours détenus auprès d'entreprises affiliées et encours détenus auprès d'entreprises non affiliées. Ceci permettra de rattacher les encours détenus auprès de sociétés affiliées à la ligne « investissements directs » de la balance des paiements et de la position extérieure de la France, les autres encours demeurant rattachés à la ligne « crédits commerciaux » des « autres investissements », conformément aux recommandations internationales en la matière.

Le Service des Enquêtes sur les Opérations Internationales des Entreprises est en charge de la réalisation de l'enquête, de la collecte des données à l'agrégation et l'extrapolation des résultats. Ce service est rattaché à la Direction des Enquêtes et Statistiques Sectorielles de la Direction Générale des Statistiques de la Banque de France.

L'enquête comporte deux volets : un volet trimestriel intégrant les entreprises présentes dans les fichiers transmis par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) et réalisant les plus importants montants d'exportations ou d'importations, soit plus de 4,5 millions d'euros au cours de l'année passée et un volet annuel composé d'un échantillon tiré aléatoirement dans la base de sondage filtrée des entreprises interrogées trimestriellement.

Les volets trimestriel et annuel comprendront environ chacun 1 000 entreprises. L'échantillon annuel sera renouvelé au quart tous les ans.

Tous les secteurs d'activité, hormis ceux des administrations publiques, des activités financières et d'assurance, celles exercées par les ménages en tant qu'employeurs ou les activités extra-territoriales, font partie du champ de l'enquête.

Le début de la collecte trimestrielle débute chaque trimestre civil (janvier, avril, juillet, octobre) portant sur les données d'encours à la fin du trimestre précédent. En ce qui concerne le volet annuel, la collecte démarre mi-janvier de chaque année.

L'ensemble du territoire français, y compris les DOM est couvert par l'enquête. La collecte s'effectuera via le site internet sécurisé de la Banque de France sur lequel un espace dédié à l'enquête sera accessible à l'aide d'identifiants et mots de passe communiqués par courrier adressé aux entreprises en début de campagne.

~~~

### **Recommandations émises par le Comité :**

Le Comité souhaiterait que le service vérifie la qualité du processus d'extrapolation trimestrielle concernant les petites entreprises et s'assure, dans la mesure du possible, que les hypothèses sous-jacentes à cette extrapolation demeurent pertinentes. Par ailleurs, il suggère que le processus complet (exploitations trimestrielle + annuelle), qui ne porte que sur les entreprises au-delà d'un certain seuil d'échanges, soit ponctuellement complété par une enquête spécifique.

Le Comité propose au service de se mettre en relation avec la Direction des Statistiques d'entreprises de l'Insee afin d'examiner quels échanges de données pourraient profiter utilement à la constitution des bases de sondage.

Le Comité suggère de mettre en œuvre des mesures assurant la stabilisation de l'échantillon trimestriel afin qu'une entreprise entrante puisse rester dans l'échantillon pendant une période à définir et que l'on évite ainsi, les entrées-sorties trop nombreuses d'entreprises qui se trouveraient à la frontière du champ de cette strate.

Il demande au service d'être attentif à l'évolution du taux de réponse et, en particulier, il lui suggère d'étudier les caractéristiques et les profils des entreprises qui répondent à l'enquête seulement après les relances.

Dans le cadre des mesures issues des Assises de la simplification administrative, le Comité suggère au service d'utiliser le logo de la statistique publique afin de mieux identifier l'enquête et de concourir ainsi à l'amélioration du taux de réponse.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les créances et les dettes commerciales des entreprises résidentes vis-à-vis d'entreprises non résidentes (ECO) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| <b>Ce label est valide pour les années 2012 à 2016</b> |
|--------------------------------------------------------|

Le Président du Comité du label

Jean-Étienne Chapron